

Séance du 8 AVRIL 2019

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, MOCHER Frédéric, HIVERT Bruno, BLIGUET Jacques, HÉROUIN Didier, LAMY Thierry, REIGNER Philippe, Mmes EUDES Chantal, LOUVEAU Chantal, LIVET Edwige, AVALLART Caroline et LEMONNIER Françoise.

Absentes excusées : LALANNE Sandra, DELUSSEAU Pascale et PICHOT Chantal

Secrétaire de séance : BLIGUET Jacques

ORDRE DU JOUR

- LOTISSEMENT DES FLEURS
 - Comptes administratif et de gestion 2018
 - Budget primitif 2019
- COMMUNE
 - Comptes administratif et de gestion 2018
 - Vote des taux d'imposition
 - Budget primitif 2019
- Vote de subventions
- Cimetière

QUESTIONS DIVERSES

- Avenant au bail commercial
- Commission de suivi site d'Aprochim
- Commande de 2 portes pour l'annexe de la salle polyvalente

LOTISSEMENT DES FLEURS

Compte administratif 2018 : Le Maire précise qu'aucune écriture n'a été faite en 2018 (ni dépenses ni recettes), Il se solde ainsi

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice :	0
Solde antérieur reporté :	- 97 929.45 €

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice :	0
Solde antérieur reporté :	+ 28 424.84 €
<u>Soit un résultat global de</u>	<u>- 69 504.61 €</u>

Le Maire quitte la salle

Le 1^{er} Adjoint demande s'il y a des remarques sur le compte administratif

Sans observation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif

Le Maire revient

Compte de Gestion 2018 établi par la Trésorerie de Meslay du Maine
Conformément au Compte administratif, les résultats de clôture 2017 et
2018 se décomposent ainsi

Section d'Investissement : - 97 929.45 €

Section de Fonctionnement : + 28 424.84 €

Soit résultat de clôture : - 69 504.61 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2018

VOTE DU BUDGET 2019

Le budget primitif s'équilibre ainsi :

Section d'Investissement :

Recettes : 195 858.90 €

Dépenses : 195 858.90 €

Section de Fonctionnement :

Recettes : 158 359.29 €

Dépenses : 158 359.29 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Vote le budget primitif 2019 du lotissement

BUDGET COMMUNAL

Compte administratif 2018, il se présente ainsi

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice : - 63 920.28 €

Solde antérieur reporté : + 87 941.15 €

Solde du CCAS reporté : + 33 899.25 €

Soit un résultat cumulé de : + 57 920.12 €

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 75 242.40 €

Solde antérieur reporté : + 79 354.79 €

Solde du CCAS reporté : + 171.17 €

Soit un résultat cumulé de : + 154 768.36 €

Le Maire quitte la salle

Le 1^{er} Adjoint demande s'il y a des remarques sur le compte administratif

Sans observation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif

Le Maire revient

Compte de Gestion 2018 établi par la Trésorerie de Meslay du Maine

Conformément au Compte administratif, les résultats de clôture 2018 se
décomposent ainsi

Section d'Investissement : + 57 920.12 €

Section de Fonctionnement : + 154 768.36 €

Soit résultat de clôture : + 212 688.48 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le compte de Gestion 2018

VOTE DU BUDGET 2019

Le budget primitif s'équilibre ainsi :

Section d'Investissement :

Recettes : 305 511.04 €

Dépenses : 305 511.04 €

Section de Fonctionnement :

Recettes : 446 581.36 €

Dépenses : 446 581.36 €

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
- Vote le budget primitif 2019

Affectation des résultats

Considérant les résultats de l'année 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE de reporter au Budget primitif 2019 les résultats de la manière suivante :

Section d'INVESTISSEMENT

Compte 001R : 57 920.12 €

Compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 70 000 €

Section de FONCTIONNEMENT

Compte 002 R : 154 768.36 € - 70 000 € = 84 768.36 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Le premier Adjoint présente l'état de notification des bases d'imposition 2018.

Il rappelle que les taux sont inchangés depuis 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le Budget communal

Et après délibération

Par 4 voix pour une augmentation de 1%

7 voix contre une augmentation des taux et 2 abstentions,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition

Rappelle les taux qui sont :

Taxe d'habitation : 13.95 %

Taxe foncière (bâti) : 22.59 %

Taxe foncière (non bâti) : 38.12 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

DEMANDES DE SUBVENTION 2019

Le Maire présente les nouvelles demandes de subventions arrivées en Mairie.
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
Décide d'accorder les subventions suivantes

Comice agricole	200	Infirmes Cérébraux 53	Moteurs	150
Sud Mayenne Précarité	100	ADMR Grez en Bouère		400
Jardin fleuri Grez en Bouère	300			

CIMETIERE : Tarifs des concessions

Le Maire signale que le columbarium a été installé dans le cimetière. Il y a lieu de définir un tarif pour ses 6 cases. Il donne les montants fixés par les communes voisines. Les conseillers souhaitent aussi revoir les tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
- Fixe à 400 € le prix d'une case du columbarium pour 30 ans
 - Fixe comme suit les nouveaux tarifs aux 1^{er} janvier 2020

DURÉES	Emplacement 2 m ²	Emplacement cavurne (80x80)
15 ans	45 €	45 €
30 ans	80 €	80 €
50 ans	125 €	125 €

- Maintient la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans qui seront inhumés dans l'espace « Colombes » réservé aux enfants.

QUESTIONS DIVERSES

- 1°) Bail Commerce et Logement : le Maire fait part de la signature de l'avenant au « bail commercial dérogatoire de courte durée » le 11 avril prochain. Mr et Mme LOIR occuperont également le logement 1 rue de l'Eglise. Cet avenant prend effet le 1^{er} mars 2019. Le bail est renouvelable tous les six mois, sans pouvoir excéder un délai supérieur à 3 ans.
- 2°) Commission de suivi du site d'Aprochim : le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Sous-Préfecture pour le renouvellement de ladite commission qui arrive à échéance le 14 juin 2019. Les membres de la

commission avaient été nommés pour 5 ans par le Préfet. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de nommer, avec leur accord, à nouveau André BOISSEAU (titulaire) et Bruno HIVERT (suppléant).

- 3°) Commande de 2 portes pour l'annexe de la salle polyvalente : Bruno HIVERT présente le devis de M PERRICHET pour la fourniture et la pose d'une porte à deux battants donnant accès de la salle polyvalente à l'annexe. Le devis s'élève à 545 € (sans TVA). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.
- Elections européennes du 26 mai 2019 : le Maire rappelle la date des élections européennes. Le bureau de vote devra être ouvert de 8 h à 18 h. Des tours de garde doivent être organisés selon les disponibilités de chacun.
- Fondation « Brigitte BARDOT » : le Maire lit le courrier reçu en Mairie pour le problème des chats errants.
- Ecole du Buret : le Maire lit le courrier de Mme GOUGEON qui nous informe de la création d'une nouvelle école au Buret pour les jeunes enfants.

**Délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an dits**

André BOISSEAU

Frédéric MOCHER

Christiane EUDES

Bruno HIVERT

Jacques BLIGUET

Didier HÉROUIN

Thierry LAMY

Philippe REIGNER

Chantal LOUVEAU

Caroline AVALLART

Françoise LEMONNIER

Edwige LIVET

